



Je souhaite avoir la garde de ma petite soeur

Par **Capricornedu02**, le **04/07/2016** à **14:56**

Bonjour,

je viens vers vous car je souhaiterais avoir la garde de ma petite soeur de 15 ans.

Voici le contexte actuel :

Mon père est décédé, ma mère n'est plus en état physique est psychologique de s'occuper de ma petite soeur, ma petite soeur vit chez ma grande soeur afin d'avoir un cadre de vie meilleur qu'avec ma mère (Selon ma grande soeur toutes les démarches officielles ont été faites), toutefois, ma petite soeur est mal dans sa peau, de ce fait : échec scolaire, mutisme, a déjà testé la cigarette et l'alcool ..., elle a mal vécu le décès de mon père et viens de perdre récemment un de ses frères (moi aussi de ce fait).

Ma grande soeur a déjà 2 enfants, ni elle ni son conjoint n'a de travail. Celle-ci essaye d'interdire ma petite soeur de me parler car elle (ma grande soeur) est en conflit avec moi, et invente le prétexte que ma petite soeur ne veut pas me voir. Toutefois, je parle avec ma petite soeur, et celle-ci me dit qu'elle n'a pas de problème avec moi. Selon ma petite soeur, quand ma grande soeur sait que ma petite soeur me parle, elle "flic" ma petite soeur en surveillant ses messages et appels et lui dit quoi m'écrire.

Pour ma part je suis majeur, je vis avec ma copine, j'ai mon propre appartement (précision : je suis locataire) je suis salarié en CDI et ma copine étudiante en alternance.

J'aimerais savoir par quels moyens légaux je pourrais avoir la garde de ma petite soeur ? Ma mère ne s'oppose pas à ce que je la récupère, ma grande soeur étant en conflit avec moi, cela va très certainement poser un souci. Je tiens à préciser que pour le moment, aucun dialogue sérieux ne peut être abordé avec ma grande soeur concernant cela, du fait de notre conflit.

Je vous remercie de vos retours,

Par **Visiteur**, le **04/07/2016** à **16:22**

Bonjour,

le placement de votre petite sœur a du être décidé par un juge ? Rapprochez vous de son service.

Par **Capricornedu02**, le **05/07/2016** à **12:42**

Bonjour,

Non ce placement est une initiative de ma grande soeur.

Par **Visiteur**, le **05/07/2016** à **13:46**

ok... donc en fait l'état dans lequel est votre maman n'est pas reconnu comme tel par la justice ou la médecine ? Votre GS a fait preuve d'initiative teinté d'autoritarisme ? Je pense, j'espère que le but est louable; donner à votre PS un cadre familial plus sympa ? Mais dans les faits pourquoi chez elle et pas chez vous ? A moins de kidnapper votre PS je vous conseille à nouveau de vous rapprocher d'un JAF ou des services sociaux de la ville ? Mais à mon avis, n'espérez pas grand chose car à moins que votre PS soit maltraitée ou en danger, à part un droit de visite, je redoute que vous n'ayez pas la garde complète ? Mais malgré tout agissez ! Il n'est pas normal que votre GS empêche la petite d'entrer en contact avec vous !

Par **Capricornedu02**, le **05/07/2016** à **18:16**

En effet cela avait pour but de lui fournir un meilleur cadre de vie ce qui je pense est le cas. Toutefois, ma soeur étant en conflit avec moi, elle cherche à inciter ma petite soeur à ne pas me voir. Ma petite soeur étant timide, elle a pour le moment toujours repoussé mes demandes lorsque je lui demandais de venir chez moi même un week-end afin de se changer les idées et passer du bon temps ensemble. Il y a eu un mieux depuis peu car il y a eu une confrontation avec ma soeur, et ma petite soeur était présente et j'ai pu lui parler. De ce fait elle s'est excusé pour toutes les choses qu'elle me disait par message et m'avait bien expliqué que ma soeur lui dictait ce qu'elle devait me dire par message. Toutefois, même si ma petite soeur est ouverte à l'idée de venir chez moi, je ne peux pas savoir si ma soeur exerce des pressions sur elle afin qu'elle me dise non. Dans l'état actuel des choses, j'ai l'impression que rien n'est faisable du fait que ma grande soeur refuse tout dialogue sérieux et campe sur ses positions.

Par **Capricornedu02**, le **25/08/2016** à **18:45**

RE,

J'ai appris de ma petite soeur il y a peu de temps que ma soeur n'avait jamais procédé aux démarches légales. De ce fait, elle n'est pas la tutrice légale, elle est juste la personne qui héberge ma petite soeur

De plus, ce week end, je souhaite emmener ma petite soeur au parc Astérix, après divers dialogue en raison de l'heure à laquelle je devais ramener ma petite soeur, ma grande soeur

me demande une attestation sur l'honneur que je prendrais soin d'elle, que je la nourrirais, que si elle tombe malade je paie les frais de médecin, et que j'atteste l'emmener voir ma mère pour 19h en sachant que je suis dépendant de la circulation (limite ma soeur est un animal). A t-elle le droit de me demander cela en sachant qu'elle n'est pas la tutrice légale ?